

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVIII^e Volume.
N^o 14. — Février 1900.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

place de l'Hôtel-de-Ville.

1900

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantrouys. — M. le baron Gustave de Rothschild. — M. Tassin père. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Dumesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemijn, secrétaire-général.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — Vice-Présidents : MM. Morel, Vantrouys et Guilleminot. — Secrétaire-Général : M. Mourat-Appert. — Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lejay. — Secrétaire : M. Lestocart. — Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret. — Trésorier : M. Choquet (Jules). — Trésorier-Adjoint : M. Vaillant. — Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavaillier. — Conservateur du Matériel : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Testard, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice-Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Pascon.
CREIL. — Président : M. Vice-Prés. : MM. Coquatix et Pichon. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : Délégué : M. Grouas.
CREPY-EN-VALOIS. — Président : M. Chopinet. V.-Présidents : M. Petit. Trésorier : M. Legros. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Fasquelle. Délégué : M. Ducro.
GOUVIEUX (Sous-Section). — Président : M. Vice-Présidents : MM. et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. et Bex.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — Président : M. Celor. Vice-Présid. : MM. Deslandes et Bouffet. Secrétaire : M. Vinet. Vice-Secrét. : M. Hennequin (Edmond). Trésorier : M. Délégué : M. Gosnet.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 FÉVRIER 1900.

PRÉSIDENCE DE M. AUDIGIER, SOUS-PRÉFET DE SENLIS.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Sous-Préfet, en prenant possession de la présidence, remercie d'abord M. Thirion de l'avoir invité à présider cette séance de distribution de récompenses, et s'adressant ensuite aux membres présents, dans une charmante allocution, les remercie d'être venus aussi nombreux, il félicite les lauréats de leurs succès et principalement de ceux obtenus au concours de Chrysanthèmes du 12 novembre dernier, dont il rappelle la belle réussite.

Il donne ensuite la parole à M. Thirion pour l'expédition des affaires courantes.

M. Thirion met aux voix le procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. LEBON, prévôt de la Confrérie de Saint-Fiacre, ma-raicher à Villevert.

LEDUC (Eugène), restaurateur, porte Compiègne, à Senlis.

DECORBIE (Fernand), garçon jardinier chez M. Charlot, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

COSSON (Octave), jardinier à Courteuil.

VINCENT, jardinier à Goussainville.

CORNU, aubergiste à Senlis.

M. Thirion procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1° Lettre de M. Lavallée, instituteur à Brest, remerciant la Société de la récompense qui lui est accordée, et s'excusant de ne pouvoir venir la recevoir ;

VIII^e VOLUME. — N° 44. — FÉVRIER 1900.

2° Lettre de M. Testard, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

3° Lettre de M. le Directeur du Laboratoire régional d'Entomologie agricole de Rouen, demandant la continuation de l'abonnement au Bulletin de ce Laboratoire. L'assemblée est d'avis de continuer cet abonnement.

4° Les catalogues et prix-courants suivants : Thiébaud, 30, place de la Madeleine, Paris : graines en tous genres ; — Letort-Hennequin, marchand grainier à Angers ; — Godard, rosiériste à Saint-Didier-sur-Thoissey (Ain) ; — Lévêque et fils, rosiéristes à Ivry-sur-Seine ; — Morel et fils, horticulteur à Lyon-Vaise.

M. Thirion annonce le décès de M^{me} Jean-Baptiste Turquet, d'Avilly, et de M. Guérard, membre perpétuel ; il exprime les regrets de l'assemblée, et envoie à ces familles ses compliments de condoléances.

M. Thirion, président, annonce à l'assemblée qu'il est disposé à renouveler l'offre qu'il a faite dans la séance de novembre 1890, d'une médaille d'or de 2^e classe, pour un concours à établir entre les membres de la Société, à l'effet de récompenser celui qui aura obtenu *le plus beau scion de poirier par le bouturage*, et remet à la prochaine séance l'étude du programme de ce concours.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration, sous la présidence de M. Thirion.

M. Thirion a rendu compte au Conseil de la correspondance qu'il a échangée avec M. Lecoq-Dumesnil, et il a dit qu'il était heureux d'annoncer l'offre qui était faite par M. Lecoq-Dumesnil, de mettre tous les ans à la disposition de la Société, une médaille de vermeil exceptionnelle destinée aux grandes expositions et particulièrement à la floriculture ; en reconnaissance de cette générosité, il a proposé au Conseil d'échanger le titre de membre correspondant qu'est celui

de M. Lecoq-Dumesnil, contre celui de membre perpétuel, destiné aux bienfaiteurs de la Société ; le Conseil a accepté cette proposition et a chargé M. le Président d'adresser les remerciements de la Société à ce généreux donateur.

Sur la proposition de M. Thirion, président, le Conseil prenant en considération les nombreux services rendus à la Société par M. Testard, tant comme membre de la Société depuis trente ans, que comme ayant participé à beaucoup d'expositions et aussi comme juré aux expositions étrangères, a décidé d'inscrire M. Testard comme membre perpétuel sans cotisation.

Le Conseil a ensuite décidé que la date des concours semestriels et des visites de jardins seraient fixées à la séance de mars.

Ces décisions sont approuvées par l'assemblée.

M. le Sous-Préfet, avant de procéder à la distribution des récompenses, dit que comme représentant du Gouvernement, il a le devoir d'encourager les efforts que font les Sociétés comme celle-ci à l'effet de propager le goût de l'horticulture, et qu'il sera heureux d'appuyer les demandes qui pourraient lui être faites pour récompenser quelques-uns des plus méritants parmi les horticulteurs par des distinctions honorifiques.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies par toute l'assemblée.

M. le Secrétaire-Général fait l'appel des récompenses, et M. le Sous-Préfet remet de ses mains aux lauréats les médailles et diplômes qui leur sont attribués, en ayant pour chacun une parole aimable et un encouragement pour l'avenir.

PALMARÈS

APPORTS EN SÉANCES PENDANT L'ANNÉE 1899.

Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. RAMUS, jardinier chez M. Guil'eminot, à Chantilly, et
M. BENJAMIN (Constant), jardinier chez M. Latour, à Senlis.

VISITES DE JARDINS PENDANT L'ANNÉE 1899.

Médaille d'or, offerte par M. Thirion, président :

M. STRUB, jardinier chez M. Naze, à La Chapelle-en-Serval.

Médaille de vermeil exceptionnelle :

M. GALLOIS, jardinier chez M. C. Boucher, à Barbery.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe :

M. CHÉRET, jardinier chez M. Thirion, à Senlis; M. RAMUS, jardinier chez M. Guillemot, à Chantilly, et M. BILLION, jardinier chez M. Troncin, à Chamant.

Médaille de vermeil de 2^e classe :

M. GUILLET, jardinier chez M. Rueff, à Chantilly.

VISITE A CULTURE SPÉCIALE

Médaille de vermeil exceptionnelle :

M. PICHON, pépiniériste à Villers-Saint-Paul.

Une Médaille de vermeil de 1^{re} classe est offerte à M. LAVALLÉE, instituteur à Borest, en remerciement de l'envoi mensuel du bulletin météorologique.

CONCOURS DU 12 NOVEMBRE 1899.

Prix d'honneur avec félicitations du Jury, Médaille d'or, offerte par M. Thirion, président :

M. Victor RAMUS, jardinier chez M. Guillemot.

Horticulteurs-Marchands.

Médaille de vermeil de 1^{re} classe, Prix *ex æquo* :

M. MARIE, horticulteur à Senlis;

M. VIBERT, horticulteur à Senlis.

Amateurs ou Jardiniers bourgeois.

1^{er} Prix, Médaille de vermeil de 1^{re} classe, offerte par M. Morel, vice-président :

M. PRÉVOST, jardinier chez M^{me} Alépée, à Senlis.

2^e Prix, Médaille de vermeil de 2^e classe :

M. CHÉRET, jardinier chez M. Thirion, à Senlis.

3^e Prix *ex æquo*, Médaille d'argent de 1^{re} classe :

M. GUILLET, à Chantilly;

M. THOMAS, jardinier chez M^{me} la comtesse de La Vaulx, à Chamant.

Médaille d'argent exceptionnelle, offerte par M. Vantroys, vice-président :

M. PICHON, pépiniériste à Villers-Saint-Paul.

Concours spécial de Céleri du 12 Novembre.

Médaille d'argent de 1^{re} classe, offerte par M. GUILLEMINOT, vice-président :

M. PECQUET, jardinier à l'Hôpital général de Senlis.

LONGS SERVICES

Médaille de vermeil de 2^e classe :

M. GORENFLOT, jardinier chez M. Kulp, au château de Valgenceuse, pour 25 ans de services dans la même maison. — M. GORENFLOT est entré le 15 novembre 1874 au service de M^{me} la marquise de Giac; en 1875, à celui de M. Frémendity; ensuite, en 1896, chez M. Kulp, où il est encore actuellement.

Il est ensuite procédé au tirage de la tombola, composée de fruits provenant du jardin de la Société, et la séance est levée à trois heures quarante-cinq.

La plupart des assistants se rendent au jardin d'expériences, où M. le Professeur donne, avec son habileté et une expérience consommée, sa leçon annoncée sur la taille des arbres fruitiers, et spécialement du pêcher, dont il a bien voulu faire un résumé que l'on trouvera dans le cours du Bulletin.

Apport en séance :

Par M. PRÉVOST : Un joli bouquet de Cinéraires, remarquable par l'ampleur des fleurs et la richesse des coloris. — *Mention honorable.*

En exécution de la délibération du Conseil d'administration du 7 janvier dernier, la somme portée au budget de 1900, pour la reconstitution de la cotisation des membres perpétuels, a été employée à l'acquisition d'une obligation foncière du Crédit foncier de France, emprunt de 1885, intérêts 2 fr. 80 %, portant le n° 573.233.

DÉGUSTATIONS

22 Janvier.

POIRE BEURRÉ DE NAGHIN, du jardin de M. Coquatrix, à Saint-Leu. — Fruit gros, ovoïde, pédoncule demi-long. — Peau un peu grasse, jaune beurre, à peine sablée de roux. — Chair blanche, demi-fine, tendre, bien juteuse, insuffisamment sucrée et relevée. — En résumé, très satisfaisant pour la saison.

POMME DE IONDRES, ou CALVILLE DU ROI. — Fruit de bonne moyenne grosseur, forme de Calville, plus aplati. — Peau grasse, jaune d'or, très faiblement tiquetée de roux. — Chair jaune, demi-fine, bien sucrée, faiblement relevée. — Bon, sauf pour ceux qui aiment un peu d'acidité dans les pommes.

POIRE PRÉSUMÉE DE SEMIS récoltée par M. Deslandes père.

C'est un fruit de belle grosseur, de forme arrondie très bosselée, à pédoncule gros et court, ayant, au premier abord, l'aspect d'un *Olivier de Serres* de dimension exagérée et un peu déformé.

La peau est vert jaunâtre, marbrée et, par places, complètement lavée de rouille.

Des deux exemplaires mis à ma disposition, l'un s'est trouvé complètement pourri à l'intérieur, ce qui m'a décidé à ouvrir l'autre, peut-être un peu prématurément, pensant que ce pourrait être un fruit à compote.

La chair est blanc jaunâtre, ferme, sèche, sans jus ni parfum, mais ne manque pas de sucre. En attendant l'occa-

sion d'en trouver un exemplaire plus à point, ce qui restait de celui-là, environ les trois quarts, a été cuit, à l'eau, avec addition de sucre.

Dans cet état, le fruit en question est bon, d'une chair fine, assez parfumée, préférable, à ce qu'il me semble, à la Poire de Catillac.

En résumé, il sera intéressant de revoir ce beau fruit l'année prochaine, pour l'apprécier dans de meilleures conditions.

THIRION.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Crépy-en-Valois.

ÉTUDE SPÉCIALE DES ROSES

SÉANCE DU 14 JANVIER 1900.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, vice-président.

Les membres présents sont : MM. Petit, Lozet, Fasquelle, Oudin, Ducrô, Dandrieux, Montiers, Lafontaine, Choron, Levasseur, Mercier, Quervel et Boulet.

Sont présentés pour faire partie de la Société : M. LEVASSEUR (par MM. Petit et Oudin); M. CHORON (par MM. Lozet et Montiers).

M. Lozet, professeur, fait une conférence sur la multiplication des oignons à fleurs. Il envisage les points suivants : les origines ; le choix des oignons ; la manière de procéder, qu'il s'agisse de bulbe simple ou de bulbe composée.

Avant de clore la séance, M. le Président invite les membres présents à élire le bureau, conformément aux dispositions du règlement.

A l'unanimité, les membres sortants sont réélus :

<i>Président</i>	MM. CHOPINET.
<i>Vice-Président</i>	PETIT.
<i>Trésorier</i>	LEGROS.
<i>Secrétaire</i>	FRANCOLIN.
<i>Vice-Secrétaire</i>	FASQUELLE.
<i>Délégué</i>	DUCRÓ.

Séance levée à quatre heures.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1900.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, M. Céler, président, s'étant excusé par lettre, ainsi que M. Bouffet, vice-président, le Secrétaire faisant les fonctions de président, ouvre la séance à trois heures.

Etaient présents : MM. Vinet, secrétaire; Hennequin (Edmond), Hennequin (Eugène), Knuss, Riby.

La parole est ensuite donnée à M. Lozet, professeur, qui traite la question annoncée au Bulletin et a ensuite déposé sur le bureau l'*Art de greffer*, par M. Charles Baltet, pour M. Danguillaume, sociétaire.

Ensuite on procède au tirage de trois lots offerts par la Société pour la tombola, et la séance est levée à quatre heures.

TAILLE DES RAMEAUX DU PÊCHER

Pour tailler convenablement le Pêcher, il faut surtout tenir compte que les rameaux de cette espèce fruitière sont de peu de durée; la plupart meurent l'année qui suit leur production, quand toutefois la maladie ou les gelées tardives du printemps n'ont pas auparavant anéanti les fleurs. Si ces

fâcheux accidents arrivent, que quelques remèdes et abris protecteurs n'aient point empêché leurs funestes effets destructeurs, il faut, aussitôt après les avoir constatés, s'empresser de tailler ces rameaux au-dessus de deux yeux à bois, les plus inférieurement placés, comme on le fait ordinairement pour la vigne. Ces yeux conservés se développeront en bourgeons dans l'année même, et pourront fructifier l'année suivante, puisque sur cette espèce fruitière les boutons à fleurs *axillaires* naissent toujours tout le long du rameau d'un an, et qu'aucun autre bois plus âgé ne peut plus en produire.

Or, suivant l'ordre de la nature, au mois de février ou mars, époque à laquelle il convient de procéder à la taille des arbres à floraison précoce (1), on commence par détacher toutes les branches, puis on retranche soigneusement tout le bois mort, ainsi qu'un certain nombre de rameaux dont la faiblesse, la maladie ou la mauvaise position font qu'ils sont jugés inutiles. Ceci fait, on verra ce qu'il reste à faire.

Il ne reste plus sur le sujet que des rameaux sains et bien portants, garnis de bons boutons à fleurs, et dont on conservera la majeure partie, en évitant toutefois, en palissant ces rameaux, qu'ils ne se trouvent trop rapprochés l'un de l'autre; la hauteur du poing est une bonne distance moyenne à réserver entre chacun d'eux, de manière que la lumière les favorise de ses bienfaits, ainsi que les fruits qu'ils doivent produire.

Si, avant de tailler, on observe attentivement ces rameaux, on en remarque des faibles, des forts, des longs et des courts, ayant à cette époque leurs boutons floraux bien formés et

(1) Quant à l'époque à choisir de préférence, les avis sont partagés, mais nous avouons nous être bien trouvé de celle que nous indiquons.

parfaitement apparents, mais ne possédant pas tous au même degré les qualités fructifiantes.

Car à quelques exceptions près, on ne doit considérer comme bons boutons, que ceux qui sont doubles ou triples, c'est-à-dire accompagnés d'un œil à bois. Ainsi constitués, ces boutons occupent assurément la position la plus avantageuse pour donner de beaux fruits au cours de l'année précédente.

On remarque encore d'autres rameaux qui n'ont que très peu ou pas de fleurs; conséquemment ceux-ci ne peuvent produire que peu ou pas du tout de fruits, mais il ne faut pas s'en désoler outre mesure, car ces organes, pour ainsi dire stériles, sont appelés à rendre d'autres services non moins importants que ceux qui sont actuellement fertiles.

Or, pour ce qui est du traitement des rameaux courts, et relativement courts, portant une agglomération de boutons à fleurs au centre desquels se trouve un œil à bois terminal, on les conserve tels qu'ils sont; ce sont d'ailleurs des rameaux parfaits qu'on nomme *cochonnets* ou *bouquets de mai* et qui sont toujours les bien venus.

Pour ce qui est du traitement des rameaux plus ou moins longs, présentant un aspect maigre, mais ayant aussi des boutons à fleurs dans toute leur longueur, mais non accompagnés d'un œil à bois, conséquemment des boutons simples, on les conserve bien souvent aussi dans toute leur longueur, à moins cependant que leur médiocre constitution ne laisse craindre pour plus tard un vide dans la charpente de l'arbre, auquel cas on observe la base; et si l'on y remarque des yeux à bois, il ne faut pas hésiter à faire le sacrifice des fleurs et tailler sur ces yeux à bois, d'autant plus qu'il est plus sage d'être un peu sévère pour le présent en vue d'assurer l'avenir.

Quant aux rameaux de bonne force ou de force moyenne, portant le plus souvent des boutons triples ou doubles, on comprendra qu'avec les bouquets de mai ce sont les meilleurs

rameaux, aussi leur a-t-on donné le nom de *rameaux à fruits proprement dit*. Il est bien entendu que ceux-ci doivent être taillés, mais on devra leur laisser une longueur proportionnée à leur force, de manière à leur conserver de six à douze boutons à fleurs.

Enfin les rameaux très forts, le plus souvent dépourvus de fleurs et qu'il faut considérer comme des gourmands, se taillent courts, c'est-à-dire à deux ou trois yeux, lesquels se développeront en bourgeons plus faibles qui deviendront aptes à donner des fruits l'année suivante; c'est là du reste le rôle que doivent remplir les rameaux stériles. Etant donné que sur le Pêcher les fleurs se montrent généralement très nombreuses, la plupart des rameaux qui viennent d'être énumérés montrent de belles promesses de fructification si les accidents ne surviennent point. Mais au fond, il ne faut guère fonder sur eux de grandes espérances pour l'année suivante, d'autant plus qu'on sait qu'ils doivent le plus souvent disparaître morts ou vivants après leur production; d'ailleurs, la nature qui fait bien les choses, a prévu le cas, car, au cours de l'été, elle en fera naître de nouveaux qui viendront remplacer ceux qui disparaîtront, c'est la loi commune; l'important sera de bien gouverner les nouveaux venus, et comme ce gouvernement regarde les opérations de la taille d'été, nous y reviendrons en temps utile.

Reprenant la taille d'hiver, nous disons encore qu'il est également entendu qu'on doit croire qu'un rameau de Pêcher, d'aspect maigre et grêle, peut avantageusement nourrir ses fruits. Les rameaux, qu'on a nommés brindilles ou chiffons, à cause de leur vilaine tenue, se trouvent dans ce cas. Il existe même un certain nombre de variétés de Pêchers qui produisent beaucoup de ces rameaux broussilleux que les anciens praticiens nommaient *fretins*, mais comme ils peuvent produire de belles pêches, il ne faudrait pas être trop radical à leur égard et en conserver un certain nombre sur les variétés qui ont des tendances à en produire.

Si bien que quand on taille le Pêcher, on ne risque rien de lui laisser beaucoup de fleurs, mais à la condition que si les fruits nouent bien au printemps, de n'en laisser que le nombre raisonnable pour ne point fatiguer l'arbre ou parfois même le tuer ; ce qui arriverait infailliblement si on lui en laissait plus qu'il n'en peut nourrir.

Ces différentes manières de tailler long ou court les rameaux du Pêcher, font qu'on ne peut et qu'on ne doit dire qu'il est bien taillé, à moins que chaque rameau ne soit de deux choses l'une, c'est-à-dire qu'il ne soit propre à donner du fruit dans l'année, ou propre à donner du bon bois pour l'année suivante aux endroits où on aura besoin, ou, enfin, propre à remplir les deux conditions à la fois, ce qui, du reste, est fort possible. On peut dire, au contraire, qu'un Pêcher est bien taillé quand ces conditions essentielles y sont parfaitement observées.

Il est bon encore d'être prévenu qu'on doit s'attendre à des luttes dans la culture du Pêcher, car, si on le taille sans raisonner son mode de végétation, on est toujours porté à conserver toutes les fleurs, sans pouvoir se résoudre à en supprimer beaucoup : ce qui est une pratique vicieuse, car, si l'on a cette faiblesse trop accentuée, on peut être à peu près certain qu'au bout de peu d'années, on verra ses sujets, sinon mourir, du moins se dégarnir et devenir vilains, c'est-à-dire sans branches à la base.

Ceci s'explique par cette observation : La végétation fougueuse du Pêcher, qui, naturellement, tend toujours à abandonner les parties inférieures pour s'élancer vers le sommet des branches, cause sans cesse des vides qu'il est assez difficile de combler, étant donné que les jeunes bourgeons ne repoussent que bien rarement sur le vieux bois ; de là les difficultés pour arriver à maintenir cet arbre constamment garni de jeunes rameaux à sa base, et partant en bon état de production dans toutes ses parties.

Certes, ces difficultés ne sont pas insurmontables ; mais,

sous notre climat peu favorable au Pêcher, nous avons trop souvent contre nous, non seulement un sol incompatible avec ses exigences, mais encore les insectes nuisibles, les influences fâcheuses des maladies constitutionnelles, accidentelles et cryptogamiques qui sévissent avec une intensité de plus en plus regrettable.

Il faut donc redoubler de soins, consacrer le temps nécessaire aux Pêchers, si l'on tient à les avoir bien portants. Et, pour finir, citons un exemple.

Nous avons assisté au palissage d'hiver d'un unique Pêcher, formé en palmette Verrier, lequel palissage, confié à des mains habiles et exécuté à la loque, exigea deux grandes journées de travail, payées 20 francs l'une. Il est vrai que le travail était artistement bien fait.

Il ne faut donc pas s'étonner que, lorsqu'un jardinier a une douzaine de sujets de cette importance à soigner, il y passe beaucoup de temps, d'autant plus que le travail augmente encore au fur et à mesure que la végétation s'accroît, et que quelques jours d'abandon envers ces arbres peuvent compromettre les bons résultats.

LOZET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Curieux procédé de multiplication du Nicotiana colossea variegata. — Le *Nicotiana colossea* ordinaire donne abondamment des graines fertiles, mais la variété panachée ne donne que des semences anémiées qui lèvent et fondent rapidement malgré tous les soins culturaux qui peuvent leur être donnés.

Reste donc le seul moyen de propagation généralement usité, le bouturage. Celui-ci réussit, mais on sait dans quelles conditions déplorables. Presque toutes les boutures, même celles à talon, pourrissent, et c'est un succès véritable quand on peut en sauver quelques-unes.

Or en visitant, au mois d'août dernier, le château de Soupir, l'un des plus beaux de la vallée de l'Aisne, nous vîmes dans les parterres dessinés à la française plusieurs exemplaires de *Nicotiana colossea variegata* d'un superbe développement, isolés aux angles des pelouses, en plein soleil, et entourés d'une bordure d'*Alternanthera amœna*.

En admirant ces plantes, et connaissant leurs difficultés de multiplication, nous demandâmes à notre confrère, l'habile jardinier de ce domaine, M. Némorin, comment il arrivait à propager cette solanée décorative.

Il nous fit part alors du curieux procédé qui lui donne chaque année d'excellents résultats, procédé qu'il tient d'ailleurs d'un de ses collègues, M. Laridan, jardinier-chef au château de Longpont (Aisne).

Voici ce petit secret de jardinier : Préparer les boutures à la manière ordinaire, mais tailler la base à partir d'un œil en coin triangulaire, et insérer ce coin sur un tubercule de pomme de terre.

Il s'agit donc d'une espèce de greffe-bouture, sans que, bien entendu, il y ait agglutination du *Nicotiana* sur le tubercule de la pomme de terre. Celui-ci, de même que la pointe triangulaire de la bouture, se décompose et disparaît.

Mais pendant que ce phénomène se produit, le greffon s'affranchit à son collet et donne de vigoureuses racines.

Le tubercule de pomme de terre joue ici un rôle de véhicule, c'est-à-dire qu'il transmet momentanément les sucs nourriciers au greffon pour lui laisser le temps nécessaire de s'enraciner.

Ce procédé, qui nous a paru intéressant, fait bien partie de ce qu'on peut appeler « les petits secrets du jardinier ».

(*Revue horticole*).

GROSDÉMANGE.

* *

L'Aristolochie élégante (*Aristolochia elegans*). — Les plantes grimpantes ne sont pas assez employées dans la déco-

ration des serres, dont elles forment pourtant un gracieux ornement, en cachant d'abord la vue du vitrage qui n'a rien de très agréable, et en formant un rideau et un dôme de verdure parfois couvert de fleurs. Les plantes grimpantes ont aussi l'avantage de n'exiger pour leur culture qu'une place qui, sans elles, serait perdue. Il importe néanmoins de choisir avec soin les espèces pouvant convenir à ce genre de décoration et méritant réellement d'être cultivées à un titre quelconque, car chaque plante grimpante a généralement ses inconvénients.

Parmi les plus jolies qu'il nous soit donné de cultiver en serre tempérée (10 à 15°), surtout aérée et éclairée, il faut citer l'aristolochie élégante qui possède le mérite, rare chez les plantes de ce groupe, de donner beaucoup de fleurs. C'est une plante encore relativement nouvelle, originaire du Brésil, à tiges grimpantes volubiles, portant des feuilles en cœur, 5 à 8 centimètres de long sur autant de largeur et supportées par des tiges grêles. Les fleurs sont solitaires, portées par un long pédoncule, à tube vert jaunâtre, un peu renflé, puis étalé en coupe, blanc et veiné à l'extérieur, alors que l'intérieur, étalé en un large pavillon de 5 à 6 centimètres, est pourpre brunâtre, curieusement bariolé de taches blanc crème. Ces fleurs sont aussi étranges que jolies et, lorsque la plante est bien cultivée, elle prodigue ses corolles pendant une grande partie de l'été.

(*Annales de la Société nantaise d'horticulture.*)

* *

Le Coupe-Bourgeon Charençon (*Rynchite conique*). — Tous ceux qui aiment à donner une forme régulière aux arbres qui leur sont confiés maudissent cet insecte, pour les ravages qu'il occasionne presque toujours sur le prolongement, qu'il préfère parmi les rameaux en végétation. Cela est d'autant plus facile à comprendre que le prolongement

est presque toujours le rameau le plus vigoureux, par conséquent le plus tendre à ronger, pour déposer ses œufs.

La cavité du coupe-bourgeon est presque toujours en spirale, ce qui donne un grand développement à sa multiplication. Le rameau, une fois percé jusqu'au centre, se dessèche; de là il s'ensuit une désorganisation considérable dans l'équilibre de la sève, non seulement pour le prolongement, mais aussi dans la préparation des boutons à fruits, qu'une déviation de la sève force de partir à bois.

Pour parer à cet inconvénient, j'ai remarqué qu'il était nécessaire, je dirai indispensable, d'attacher souvent les bourgeons de prolongement avec des joncs; ce prolongement étant bien appliqué sur la baguette charpentière, le coupe-bourgeon, gêné pour en faire le tour, est obligé d'avoir recours aux bourgeons latéraux pour y déposer sa ponte, ce qui a bien moins d'importance. C'est ainsi que quarante-neuf fois sur cinquante, j'ai pu conserver mes prolongements intacts.

DUVOIR.

(Bulletin de la Société d'Horticulture de Beauvais.)

* *

Destruction du Phylloxera. — Pour détruire le Phylloxera, M. Lanfray a employé 4 litre d'acide picrique dissous dans 90 litres d'eau. Il a employé 4 litre par pied de vigne, et le prix de revient varie de 4 à 5 centimes par litre. Les injections ont été faites avec un verre, mais un injecteur à pression donnerait de meilleurs résultats. On détruit également de la sorte, ajoute l'auteur, tous les autres insectes microscopiques contenus dans les racines, ainsi que le *ver blanc*. Le moment opportun pour cette opération paraît être les mois de juin, juillet et août. Le même produit, employé sur les racines d'arbres fruitiers, tels que le pommier, le poirier, l'abricotier, etc., etc., également attaqués par les racines, a donné le même résultat que pour la vigne.

(Revue scientifique).

Leçons d'Horticulture.

MARS 1900

*Taille des rameaux à fruit du Poirier
et autres espèces fruitières.*

<i>Senlis :</i>	Dimanche 4, à l'issue de la séance.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 8, à 2 heures, chez M. Ferraud.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 11, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 15, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 18, à 2 heures, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 22, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.
<i>Creil :</i>	Dimanche 25, à 2 heures, à la mairie.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 29, à 10 h. 1/2, chez M. Boucher, maire.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »		12 fois de suite. . .	18 »

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a décidé que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.